

Desertion Armée de l'air

Par Toutoums, le 16/01/2019 à 05:00

Bonjour,

je vous expose mon probleme en esperant que vous puissiez m'aider a le resoudre!

Je suis convoqué au tribunal correctionnel de marseille le lundi 21 janvier!

Je suis accusé de desertion. le fais exact est " reproché d'avoir omnis de se presenter, le 07 decembre 2013, a son corps dans les 6 jours de l'expiration de son arret maladie "!

J'ai decidé de ne pas prendre d'avocat et de me defendre seul .

Le probleme étant que j'ai eu un arret maladie du 28novembre au 06decembre et un autre arret du 08 decembre au 20 decembre ! mon medecin a oublié d'antidater l'arret maladie pour le 07 decembre !

La question est " Puis je renier les fais qui me sont reproché par excuse que je ne pouvais me presenter puisque j'été en arret maladie ? ou bien dois je plaider coupable car je n'ai aucun justificatif pour le 07 decembre ?

Merci de m'eclairer pour que je puisse savoir comment preparer ma defense!

Je reste avotre disposition pour plus de details ou pour repondre a vos questions!

En attendant de vous lire je vous souhaite une bonne journée!

Jordan

Par Visiteur, le 16/01/2019 à 18:38

Bonjour

lci, personne ne vous conseillera de nier, il faut toujours rester "réglo".

Par Toutoums, le 16/01/2019 à 18:59

Bonjour Pragma,

Donc le fais que j'ai un arret maladie du 08decembre jusqu'au 20 decembre ne suffit pas a prouver que je ne suis pas deserteur ?

Je précise que suite a mon arret maladie j'ai repris du service normalement et personne n'est venue me parler de ma desertion . j'ai terminé mon contrat et je suis retourné dans le civil. On ma notifié de mon proces, 4 ans apres, a la douane d'un aeroport!